

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 6 novembre 2018**

**OBJET :**

**Constitution d'un groupement de commandes  
entre la Ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles**

**Rapporteur : M. BREUILLE**  
Délibération n°2

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit, dans son article 28, des dispositions particulières permettant la constitution de groupements de commandes entre plusieurs entités publiques.

Un groupement de commandes consiste en un regroupement volontaire d'acheteurs publics concernés par l'acquisition de prestations de services, de travaux ou de fournitures de même nature. Les groupements de commandes visent à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques et à mutualiser les procédures de marchés.

Tout groupement doit faire l'objet d'une convention constitutive, pour en définir les modalités de fonctionnement. La convention doit notamment désigner un des membres du groupement comme coordonnateur, pour procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

Considérant les besoins exprimés par la ville d'Essey-lès-Nancy, son Centre Communal d'Action Sociale et sa Caisse des Ecoles en termes de prestations de transport, il est proposé de procéder à la création d'un groupement de commandes entre ces trois entités pour procéder au lancement d'un marché portant sur ces prestations.

La commune assurerait à ce titre les fonctions de coordonnateur de

groupement, conformément aux dispositions de la convention constitutive. La Caisse des Ecoles d'Essey-lès-Nancy et le Centre Communal d'Action Sociale se réservent le droit de ne pas adhérer au contrat proposé si les conditions obtenues par la ville d'Essey-lès-Nancy au terme de la procédure de mise en concurrence ne leur conviennent pas. Aussi, en tout état de cause, la décision éventuelle d'adhérer au contrat en question fera l'objet d'une nouvelle délibération.

## **PROPOSITIONS**

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver le projet de convention de groupement joint en annexe ;
- d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation d'un marché de prestations de transport et d'accepter que la Commune soit désignée comme coordonnateur ;
- d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention de groupement à intervenir, sur la base du projet approuvé ci-dessus.

## **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 8 novembre 2018.

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de votants	9

**PRESENTS :**

Mmes Myriam LEDROIT, Christine SIMONNET, Annette FRANCISCO, Marie-France LACOUR et Marie-France METZELARD.

MM. Guy FRANIATTE, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

**EXCUSES :**

Mmes Nadine CADET, Véronique SAGET, Rosette GIRSCH et Janine MARCHAL.

M. Louis CAUSERO.

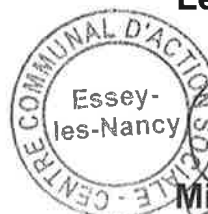
**ABSENTS :**

MME Patricia LANZI.

MM. Jean-Pierre BRANDELY et Matthieu RIFF.

**Pour extrait,**

**Le Président,**



**Michel BREUILLE**